

**LES DOSSIERS DU**

**SNUipp-FSU 47**

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92 09 65 17 27 48 06 81 64 77 50

[snu47@snuipp.fr](mailto:snu47@snuipp.fr)

<http://47.snuipp.fr/>

Premier syndicat dans les écoles de France et de Lot et Garonne

4 sièges sur 7 en CAPD

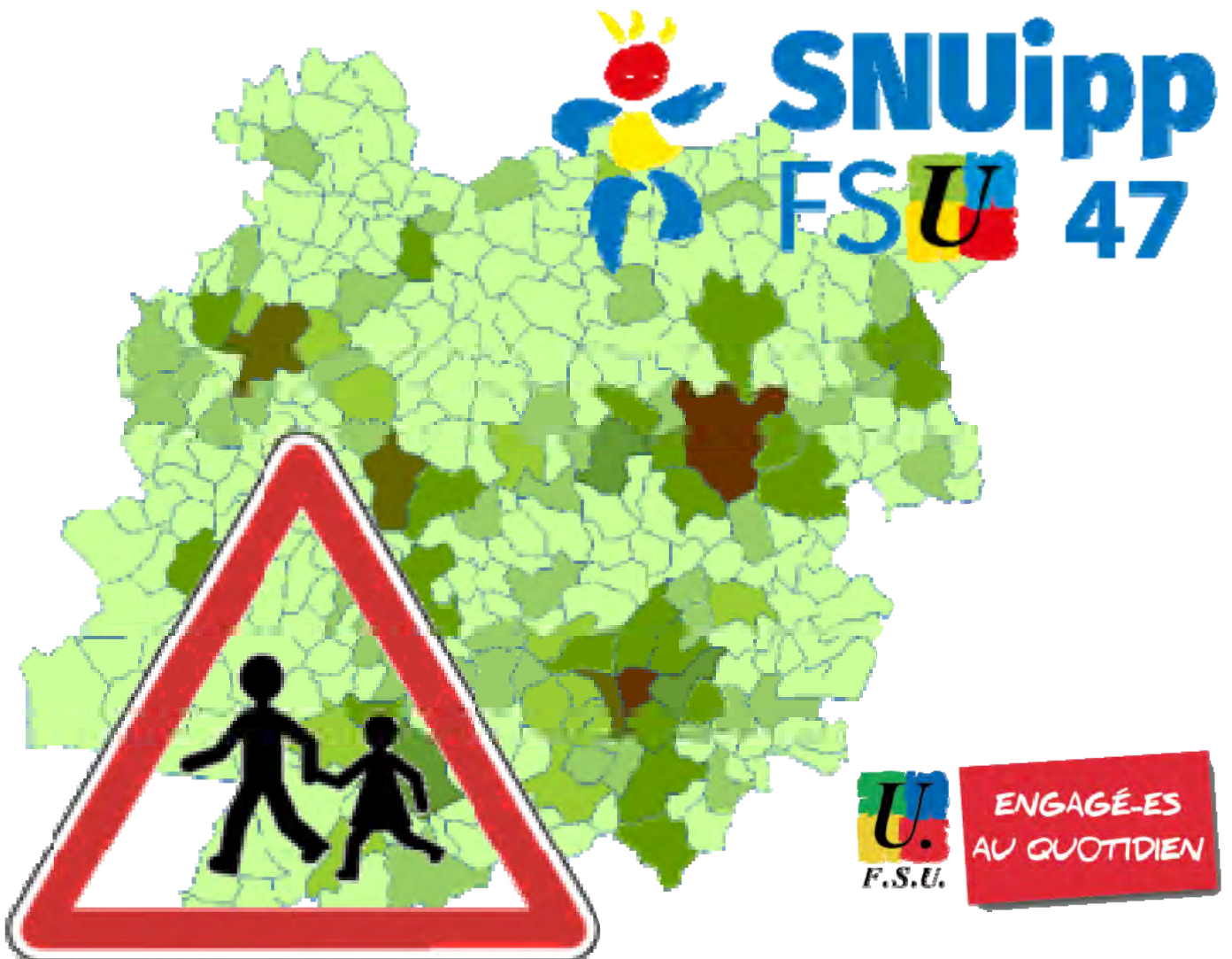
5 sièges sur 10 en CTPD

Plus de 52% des votes exprimés en décembre 2018

# Dossier de presse

# Carte scolaire

# Janvier 2019



Dossier fourni à la presse le 31 janvier 2019

# Dotations en postes de la décennie

	Postes 1er degré inscrits au budget	Dotation Postes Académie Bordeaux	Dotation Postes Lot et Garonne
2011	- 3367	Intervenants extérieurs : - 34 Autres postes : - 64 <b>TOTAL : - 98</b>	- 14
2012	Février : - 5700 Juin : + 1000 <b>TOTAL : - 4700</b>	Postes « classe » : + 47 Postes divers : - 182 <b>TOTAL : - 135</b>	RASED : - 15 Postes « classe » : + 5 Postes divers : - 10 Décharges : + 2 <b>TOTAL : - 18</b>
2013	+ 3046	+ 153	+ 21
2014	+ 2355	+ 125	0
2015	+ 2511	+ 113	+ 10
2016	+ 3835	+ 175	+ 16
2017	+ 4311	+ 214 (dont 10 pour la mise en œuvre des conventions rurales dans le 24 et le 64)	+ 16
2018	+ 3881	+ 121	+ 3
2019	+ 2 175	+ 94	- 4

## ANALYSE :

Dans le premier degré, les moyens alloués sont encore très insuffisants. La France consacre 34 % de ressources en moins que les pays comparables. Si on prend en considération le nombre d'élèves par classe, elle se situe au 23ème rang (sur 34) des pays de l'OCDE et au 19ème rang des pays de l'Union Européenne.

En France, la moyenne du nombre d'élèves par classe est de 22,74, dans l'U.E 19,9 : il faudrait créer 37 000 classes pour rattraper ce retard !

Dans le Lot-et-Garonne, le taux d'encadrement (P/E) aura augmenté de 0,03 points en 19 ans (2001 : 5,65 et 5,68 en 2019). Preuve irréfutable s'il en est du manque de moyens octroyés au premier degré par les différents gouvernements qui se sont succédés et du renoncement au développement d'une école de qualité pour tous.



## INFOS PRATIQUES

**Attention**, en 2014, l'inspecteur d'académie a annoncé qu'il n'y avait plus de seuils et que les taux d'encadrements seraient purement indicatifs. Pourtant c'est bien un des facteurs importants de transparence de la carte scolaire. Sinon quel contrôle possible ? Quelle garantie d'équité ? L'administration utilise même l'expression « d'effectifs raisonnablement fort » : comment le quantifie-t-elle ? Et quel allègement d'effectifs en éducation prioritaire ?

**Pour information** : les taux d'encadrement moyens indicatifs sur lesquels l'administration se basait il y a peu de temps encore.

**REP** : maternelles et élémentaires : 25 élèves

**Hors REP** :  
**maternelles** : 30 élèves

**élémentaires** :  
2 à 3 classes : 26 élèves  
+ de 3 classes : 28 élèves

**primaires** :  
2 à 3 classes : 26 élèves  
+ de 3 classes : application  
des taux d'encadrement moyens  
(30 élèves par classe en maternelle et 28 élèves par classe en élémentaire)

**RPI** : 2 classes : fermeture ; taux à définir – ouverture si taux supérieur à 25 élèves par classe

3 classes : fermeture si taux inférieur à 16 élèves par classes  
ouverture si taux supérieur à 25 élèves par classe

4 classes : fermeture si taux inférieur à 19 élèves par classe  
ouverture si taux supérieur à 25 élèves par classe

5 classes : fermeture si taux inférieur à 20 élèves par classe ouverture si taux supérieur à 25 élèves par classe

6 classes : fermeture si taux inférieur à 21 élèves par classe ouverture si taux supérieur à 26 élèves par classe.

# Carte scolaire 2019 : encore insuffisant !

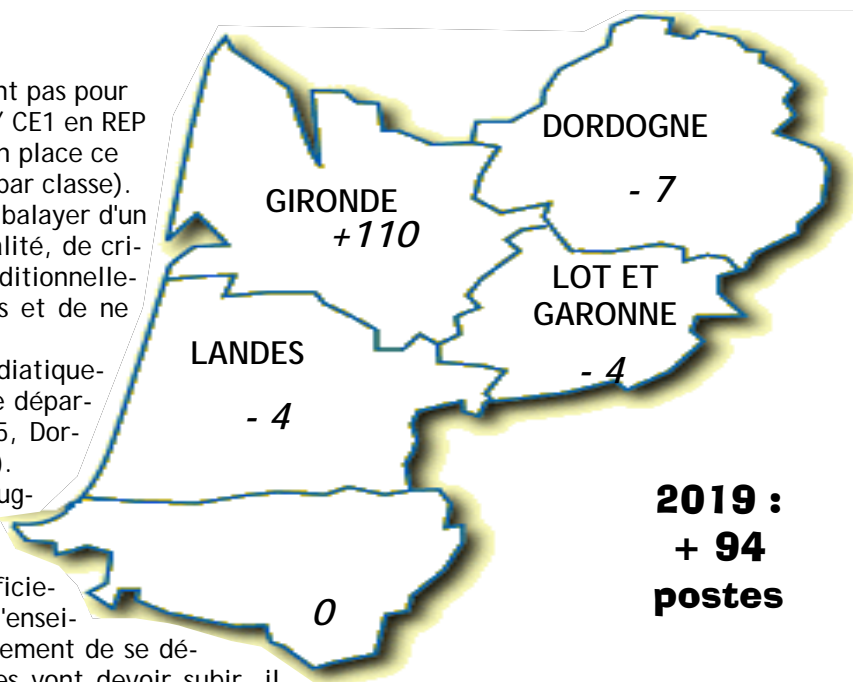
## RÉPARTITION ACADÉMIQUE

Les 94 postes octroyés par le ministère ne suffiront pas pour finir de mettre en place le dédoublement des CP/ CE1 en REP et REP+. Il en faudrait au moins 30 pour mettre en place ce dispositif de façon correcte (autour de 12 élèves par classe). De plus, M. le Recteur a décidé, cette année, de balayer d'un revers de main les nombreux indicateurs (de ruralité, de critères sociaux, de taille des écoles) pourtant traditionnellement détaillés dans les documents préparatoires et de ne pas en tenir compte pour sa répartition.

Sa seule préoccupation, chercher à afficher médiatiquement une évaluation positive du P/E dans chaque département (Pyrénées-Atlantiques : 0, Gironde, +0,05, Dordogne et Landes : + 0,05, Lot-et-Garonne : 0,06).

Mais tout cela n'est que du trompe-l'œil : son augmentation, infime, ne profitera pas à l'ensemble des élèves, bien au contraire.

Non seulement les écoles « hors REP » ne bénéficieront d'aucune amélioration de leur condition d'enseignement, mais celles-ci vont continuer inexorablement de se dégrader. Outre les nombreuses fermetures qu'elles vont devoir subir, il sera impossible de couvrir, dans les différents départements, tous les besoins en terme de remplacement, de RASED, de formation continue, alors même que ces dispositifs sont déjà exsangues.



Département/ Académie	Ensemble des élèves du premier degré hors ULIS- Part d'élèves dans une...	
	Commune "rurale"	Commune du premier quintile de revenus fiscaux par UC
Dordogne	33,9%	25,8%
Gironde	6,9%	10,5%
Landes	28,4%	3,0%
Lot-et-Garonne	19,8%	47,9%
Pyrénées-Atlantiques	12,7%	3,5%
Bordeaux	14,6%	13,7%

**AU NIVEAU NATIONAL : TOUJOURS LOIN DU COMPTE ! DES CLASSES FRANÇAISES PLUS CHARGÉES QUE LA MOYENNE :** Avec 100 000 classes à plus de 25 élèves, la France fait partie des pays de l'OCDE où les effectifs sont les plus chargés. Des classes dans lesquelles enseigner et apprendre se fait au prix d'énormes difficultés. Les études consacrées au sujet montrent que la réduction du nombre d'élèves par classe améliore sensiblement la réussite des élèves et réduit les inégalités scolaires. Les comparaisons internationales sont sans appel : avec près de 23 élèves par classe, la France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE et notamment des onze pays aux économies comparables et ayant mieux réussi aux évaluations PISA (comme la Finlande 5<sup>e</sup>). Depuis une dizaine d'années, le nombre d'élèves par classe reste stable en France mais la différence est faible entre les classes en éducation prioritaire, à 22,81 élèves et celles hors EP 23,45 en 2017, alors que l'effort devrait être porté vers les publics les plus défavorisés.

**... ET MOINS D'ENSEIGNANTS PAR ÉLÈVE :** Le nombre d'élèves par enseignant, ou taux d'encadrement, est différent du nombre d'élèves par classe car il prend en compte l'ensemble des personnels enseignants, en charge de classe mais aussi ceux du Rased, les remplaçant·es, les maître·esses supplémentaires du dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC). Là encore, avec près de 20 élèves par enseignant·es, la France est loin de la moyenne des onze pays cités plus haut et située à 14,7. Ces pays ont mis les moyens pour permettre les dédoublements, le travail en groupes et prendre en charge la difficulté scolaire.

# Carte scolaire 2019 : équation impossible !

## La situation en Lot-et-Garonne à la loupe...

1995	-6 postes
1996	-18 postes
1997	-17 postes
1998	-9 postes
1999	-6 postes
2000	-9 postes
2001	-7 postes
-72 postes pour 1724 élèves de moins	

♦ De 1995 à 2001 le Lot-et-Garonne a perdu 1724 élèves et 72 postes, c'est-à-dire que l'on nous prenait un poste pour 24 élèves en moins.

♦ Depuis 2002, malgré 1040 élèves de plus, l'Éducation Nationale a créé seulement 31.5 postes, soit un poste pour... 33 élèves.

♦ En suivant la logique comptable a minima du ministère, nous aurions dû récupérer 43 postes supplémentaires pour cette même période.

	effectifs élèves	évolution effectifs	dotation postes	P/E
2002	25 431	+ 39	0	5,60
2003	25 678	+ 247	- 2,5	5,54
2004	25 903	+ 225	0	5,49
2005			- 2	
2006	26 593	+ 690	+ 6	5,36
2007	26 533	- 60	+ 2	5,37
2008	26 616	+ 83	+ 1	5,39
2009	26 673	+ 57	-15	5,30
2010	26 590	- 83	+8	5,36
2011	26 597	+7	- 14	5,31
2012	26 825	+ 228	- 18	5,20
2013	26 937	+ 112	+ 21	5,25
2014	26 897	- 40	0	5,26
2015	26 882	- 15	+ 10	5,30
2016	26 753	- 129	+ 16	5,39
2017	26 442	- 311	+ 16	5,49
2018	26 099	- 343	+3	5,59
2019	25 677	-366	- 4	5,68
TOTAL		+ 668	+ 27.5	

*Pour le SNUipp-FSU, il manquera encore au moins 140 postes d'enseignants dans le département pour pouvoir fonctionner dans des conditions « correctes » ... sans plus :*

- 40 postes pour ne pas dépasser 25 élèves de moyenne par classe
- 30 postes pour dédoubler les CP et CE1 en REP et ex-REP et contrats-villes
- 37 postes RASED (5 psy, 14 E et 18 G) en comptant 1 RASED complet pour 1000 élèves
- 15 postes de remplaçants « classiques » supplémentaires
- 10 postes de remplaçants Formation continue
- 8 postes de PEMF pour accompagner la formation initiale



*Pour le SNUipp-FSU, il manque au moins 140 postes d'enseignants dans le 47 pour pouvoir fonctionner dans des conditions « correctes », sans plus...*

# Carte scolaire 2019 : dédoubler les CP et les CE1 sans peser sur les autres classes ? Équation impossible à moyens constants.

## Dédoubler les classes semble plutôt une bonne chose.

Le SNUipp-FSU a depuis longtemps demandé une évaluation des dispositifs qui existaient de façon expérimentale et qui tendaient à démontrer concrètement les bienfaits du petit groupe classe sur le langage, la lecture et la conceptualisation mathématique par plus de manipulation.



## Le faire à moyens constants est une supercherie :

- Supprimer des postes de maître·sses supplémentaires – alors que toutes les écoles qui en bénéficient soulignent les effets positifs du regard croisé sur les élèves et les pratiques – c'est nier les résultats de la recherche en pédagogie sur le travail en équipe.
- Alourdir les effectifs des autres niveaux de classes puisque les moyennes sont basses et donc ne permettent pas d'obtenir une ouverture c'est créer des tensions et des effets de seuils négatifs pour les niveaux des 8-10 ans.
- Laisser penser que seules les années du CP et du CE1 sont déterminantes pour les apprentissages du cycle2, c'est nier le rôle de la maternelle, notamment pour le langage, c'est nier les besoins pour les autres années. En CM1 et CM2 les élèves ont aussi besoin de temps pour l'oral, de place pour les manipulations et de disponibilité de l'enseignant·e. D'autant qu'il n'y a quasiment plus d'intervention du RASED en cycle 3 (hormis les bilans psy pour les dossiers d'orientation).

## Analyse globale du SNUipp-FSU :

La dotation globale est largement insuffisante au regard de la priorité nationale qui va absorber tous les postes qui aurait pu soulager les classes grâce à la baisse démographique sans parvenir à l'utopie du dédoublement à 12.

Rien que pour les écoles de REP, il faut à l'IA 12 postes supplémentaires pour dédoubler les CP et CE1 sans dépasser les 25 par classes pour les CE2, CM1 et CM2.

Il y aura donc des suppressions de postes dans des écoles et très peu d'ouvertures de classes.

## Humeur :

À chaque carte scolaire, les représentant·es les plus haut·es de notre administration départementale mettent en doute notre analyse des méfaits des classes chargées envers la réussite des élèves. Or, aujourd'hui tout l'appareil est mobilisé pour les dédoublements de CP et CE1 en REP. Cherchez l'erreur.

## Humeur bis :

L'Inspecteur d'Académie a pour argument imparable que les écoles orphelines (celles qui ont été éjectées des REP en 2015) n'auraient rien à gagner de plus en réintégrant le dispositif REP puisque tout est compensé par les mesures d'accompagnement : Pourquoi alors n'ont-elles pas accès à ces dispositifs autrement qu'en se le finançant elles-mêmes par destruction de leur PDMQDC ou bien en chargeant les effectifs des autres classes ?

Le ministère avait donné pour consigne aux IA-DASEN en 2018 de conserver une partie des PDMQDC afin de procéder à l'évaluation du dispositif. C'est ce qui avait poussé l'IA du 47 à annoncer en CTA que les PDMQDC hors-REP seraient conservés l'an dernier. Il y en a 5 dans le département.

À voir si tous passent le cap de la carte scolaire 2019 sans disparaître dans les oubliettes de l'Éducation Nationale.

À noter qu'il y a 8 écoles de REP ou ex-REP qui n'ont pas de PDMQDC.

# Remplacement, formation continue, RASED, postes spécialisés, SEGPA : toujours insuffisant !

**Remplacements** : Nous n'avons plus accès aux chiffres du non remplacement depuis que l'IA refuse toujours de nous les communiquer malgré nos demandes répétées : « Quand on est en train de se noyer, on ne se demande pas si on est proche de la surface ou plus profond... » (sic). Ce problème entraîne toujours des restrictions pour les enseignant·es sur les temps partiels ou les droits à changer de type de poste : détachement ou délégation.

**Formation** : « Les animations pédagogiques (comprendre hors temps de classe) deviennent plan de formation continue ». Donc il n'y a quasiment plus de formation professionnelle pendant le temps de travail puisque les heures de travail invisible ont explosées depuis une décennie. Honteux pour le secteur de l'éducation de renoncer à la formation... Beaucoup des actions de formations ne sont que des présentations de contenus décidés au ministère sur lesquels nos conseillers pédagogiques n'ont plus la main alors que ce sont les derniers à être encore proches des enseignant·es et de leurs besoins réels.

Et quant à la formation initiale, les stagiaires ont parfois plus l'impression de servir de main d'œuvre que d'être formé·es et les maître·s·ses formateur·trices de fonctionner dans l'urgence, sans avoir vraiment les moyens d'organiser les apprentissages des stagiaires à suivre.



**SEGPA** : Selon l'IA, « Le nombre d'élèves de SEGPA en Lot-et-Garonne est trop élevé par rapport à la moyenne nationale. Il faut donc le diminuer ». Comprendre : même si des élèves en tireraient profit pour se relancer, les orientations SEGPA étaient devenues plus difficiles à obtenir. Premiers effets visibles : de 380 à 368 élèves l'an dernier. C'est intenable et donc il y a une remontée cette année à 376 élèves. La DGH des SEGPA à 985h sera-t-elle suffisante pour éviter l'emploi de personnels précaires ou la rallonge d'heures par le collège pour couvrir les besoins de la SEGPA ? On peut en douter : l'an dernier le rapport heures/élèves était plus favorable et il a fallu rallonger 27,5h sans résoudre la totalité des problè-

mes d'emploi du temps et de place dans les ateliers.

**RASED** : des secteurs entiers sans maître·s·ses E, G, des psychologues scolaires qui courent partout pour éteindre les incendies et qui doivent se contenter souvent de faire passer des bilans au détriment de prise en charges rapides et intégrées à l'école. La psychologie-rééducation-aide pédagogique privée a de beaux jours devant elle.

Certains départements expérimentent des PIALS. Ce PIAL : pôle d'inclusion et d'accompagnement localisé a pour objectif de diminuer la proportion des accompagnements individualisés en privilégiant les accompagnements mutualisés au sein des classes.

**Établissements spécialisés** : Quant aux listes d'attente pour les IME-IMP-ITEP... elles sont désespérantes pour les élèves, les familles et les enseignant·es.

Les écoles sont fragilisées par certaines inclusions qui n'en sont plus quand l'élève ne peut plus tenir dans le cadre de l'école. Et même si les personnels de l'inspection jouent les pompiers, au bout du compte personne n'est dupe. Il y a des manquements dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers.

La sous-traitance de l'éducation spécialisée au secteur privé, même associatif, questionne sur la volonté du ministère de conserver une vision éducation Nationale du Handicap avec des personnels formés à cet effet.

Dans les EREA, une partie des missions des enseignant·es éducateurs a été déléguée à des veilleurs de nuit et des précaires.

Dans les IME la direction n'est pas toujours assurée par un personnel Education Nationale.

Le temps d'enseignement se réduit pour les élèves pendant que les temps de transports explosent. Les SESSAD recrutent à tour de bras pendant que les établissements perdent des places. **Conclusion** : le tout inclusion sera imposé à quel prix ?

Les objectifs affichés sont clairement énoncés : externaliser les prises en charge de 50 à 80% en 5 ans.

## **Education prioritaire : les écoles orphelines voudraient cesser de l'être, des écoles auraient besoin que leur situation soit reconnue, la coordination renforcée.**

Révision de la carte de l'EP : 2019 était l'année annoncée de la refonte. À l'automne 2018, le ministre a annoncé un report d'un an, la carte sera révisée pour la rentrée 2020.

Les écoles « orphelines », sont celles dont tous les indicateurs correspondent à ceux des écoles de l'EP. Elles ont été sorties brutalement en 2015 de la carte des réseaux d'éducation prioritaire. Ces écoles étaient censées bénéficier depuis d'une « bienveillance particulière » dans le cadre des Convention Académique de Priorité Educative (CAPE) et d'un contrat de ville. La réalité est parfois bien différente et certaines sont plus que légères.

Elles font aujourd'hui face à une nouvelle inquiétude : la fin des CAPE qui avaient été signées pour la période 2015 -2018 : quid des maintiens des engagements de l'IA : un taux d'encadrement similaire aux écoles REP, une scolarisation des moins de 3 ans ?

Dans le 47, l'exemple des écoles du quartier Montanou, les 4 écoles dites « orphelines » après quatre années de démarches légitimes et sérieuses pour tenter de faire reconnaître l'évidence d'une réintégration dans le réseau d'éducation prioritaire n'ont toujours pas été entendues. Il existe depuis janvier 2017, une convention cadre signée entre l'inspecteur d'académie et la mairie d'Agen, mais



rien ne laisse présager le retour de ces écoles dans le réseau. Des argumentations complètes, fondées, qui n'ont jamais versé dans l'exagération ont encore été présentées au ministre au printemps 2018. Un engagement des équipes enseignantes au quotidien pour faire reconnaître les besoins de leurs élèves qui n'a eu jusqu'à présent comme écho qu'indifférence de la part de l'administration et les CAPE qui arrivent à terme ne manquent pas d'interroger sur l'avenir.

Par ailleurs, au-delà des écoles orphelines, il y a aussi dans notre département des écoles qui présentent exactement le profil de celles intégrant les réseaux mais qui n'y sont pas, qui demandent à l'être et à qui l'IA explique qu'il n'y aurait pas de différence entre elles et les écoles de REP. Sic.

En ce qui concerne la coordination REP, elle est plus que nécessaire devant la multiplication des interlocuteurs, des dispositifs et des projets communs. Or deux d'entre elles ont la moitié du temps dévolu aux autres. L'IA avait proposé donc de les passer à 1/2 temps. Or, comme il faut rendre 4 postes, on vient de leur répondre que ce ne serait plus possible pour l'instant.

### **Ecoles rurales : Double peine ?**

Près de 20 % de élèves sont scolarisés dans des communes rurales dans notre département. Près d'une commune sur deux de Lot-et-Garonne inscrit sa population parmi les plus défavorisées (selon les indicateurs de revenus par famille fournis par le ministère). Vingtième département parmi les plus pauvres de France, les écoles rurales sont dans la ligne de mire de la politique gouvernementale tant dans l'intention de réduire le nombre de structures existantes (fermeture de classes, puis d'écoles, regroupements). Comment comprendre que tout cela va dans le sens des élèves quand on sait que cela va augmenter les effectifs dans les classes sous couvert d'économies budgétaires.

### **Concentration toujours : de la petite section à la troisième, les députés votent pour la création de grands établissements publics.**

C'est inscrit dans la loi depuis quelques jours suite à l'amendement du 25 janvier adopté par les députés concernant la rédaction de la loi « L'école de la confiance ».

Désormais des conventions entre un département, une communes ou des établissements publics de coopération intercommunale pourront être établies afin de créer des établissements publics des savoirs fondamentaux.

Sous couvert d'alléger la charge des directeurs d'école, cet amendement va instaurer une nouvelle hiérarchie dans les écoles : « *Les tâches qui incombent aux directeurs d'écoles, sans aide administrative et avec très peu de décharges dans les petites écoles, pourraient ainsi être réparties entre le directeur adjoint et l'équipe administrative du collège.* » C'est à nouveau la question du statut et de la charge de travail (en perpétuelle augmentation) des directeurs-trices d'école qui est avancé pour justifier cette transformation en profondeur.

Ces établissements, constitués de classes du premier et second degré, regrouperont les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles du même bassin de vie.

Ils pourront être mis en place seulement « *là où les communautés éducatives l'estiment utile* ».

Cette formulation interroge sur la place décisive qui sera accordée à l'avis du conseil des maîtres de chaque école. Présenté comme résultant de la mission flash sur les directeurs d'école qui a été rendue en août 2018, cet amendement ignore les préconisations qui auraient permis d'améliorer les conditions actuelles (augmentation des décharges de direction, création d'emplois administratifs pour les écoles).

Les constats de cette mission étaient pourtant clairs sur l'alourdissement de la charge de travail des directeurs-trices. La proposition de mesure intitulée « *soulager les directeurs dans leur charge de travail* » n'a pas été retenue, de toute évidence parce que l'augmentation des décharges aurait entraîné un surcoût de 3800 ETP et que la création d'emplois administratifs pèserait sur les dépenses publiques.

En revanche, la volonté de « *créer un statut de directeur* » et de mettre en place « *une organisation innovante pour l'école primaire* » est imposée par cet amendement.

*Ce n'est donc pas pour améliorer les conditions de travail, c'est pour imposer une organisation calquée sur le second degré, avec tous les écueils que cela représente dans la vraie vie des écoles rurales.*

**Pour le SNUipp-FSU, les mesures qui s'imposent sont diamétralement opposées à cet amendement : il faut créer des aides administratives pour toutes les écoles et augmenter les temps de décharges de direction.**